

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 23**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 Septembre 2017**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

---

**OBJET**

Participation FSE au financement de l'action "Expérimentation d'une action de diagnostic, d'accompagnement et de placement auprès des bénéficiaires du RSA en contrat santé ou RQTH" portée par l'association HEDA.

---

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction de l'Insertion  
04.13.31.30.20**

## PRESENTATION

Le Département des Bouches-du-Rhône est Organisme Intermédiaire pour le Fonds Social Européen (FSE). A ce titre, il assure la gestion et le contrôle des dispositifs cofinancés par le FSE.

La Commission Permanente du 21 octobre 2016 par délibération n°120, s'est prononcée favorablement sur le financement à 100 % par le Département de l'action « Expérimentation d'une action de diagnostic, d'accompagnement et de placement auprès des bénéficiaires du RSA en contrat santé ou Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) » portée par l'association Handicap Entreprise Défi Action (HEDA), dans l'attente du dépôt de la demande de financement FSE par l'organisme.

La durée de cette action a été prolongée en Commission Permanente du 30 juin 2017 pour un période de trois mois afin de faire coïncider l'action avec l'année civile et faciliter la gestion des financements européens mobilisés. La durée totale de la convention est donc de 15 mois soit, du 1<sup>er</sup> octobre 2016 au 31 décembre 2017.

## OBJET DU RAPPORT

Il est proposé de donner un avis favorable à la demande de cofinancement FSE de l'association HEDA pour cette action qui s'adresse à 375 bénéficiaires du RSA, sur le territoire de Marseille, en situation de handicap ou dont le contrat d'engagement réciproque est axé principalement sur la thématique santé

L'organisme a déposé une demande de subvention auprès de la Cellule FSE de la Direction de l'Insertion correspondant à 50% du coût total de l'action sur la période du 1<sup>er</sup> octobre 2016 au 31 décembre 2017 soit 225.914,50 € de FSE (cf. tableau ci-dessous des ressources prévisionnelles).

Tableau des ressources prévisionnelles :

Financeurs	Année 1 - 2016		Année 2 - 2017		Total	
1. Fonds européens	36 193,22 €	44,48 %	189 721,28 €	51,21 %	225 914,50 €	50,00 %
FSE	36 193,22 €	44,48 %	189 721,28 €	51,21 %	225 914,50 €	50,00 %
2. Financements publics nationaux	44 250,00 €	54,38 %	177 000,00 €	47,78 %	221 250,00 €	48,97 %
CD 13	44 250,00 €	54,38 %	177 000,00 €	47,78 %	221 250,00 €	48,97 %
Sous total : montant du soutien public (1+2)	80 443,22 €	98,86 %	366 721,28 €	98,99 %	447 164,50 €	98,97 %
3. Financements privés nationaux	0,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %
4. Autofinancement	932,91 €	1,15 %	3 731,54 €	1,01 %	4 664,45 €	1,03 %
5. Contributions de tiers	0,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %
6. Contributions en nature	0,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %
<b>Total des ressources (1+2+3+4+5+6)</b>	<b>81 376,13 €</b>		<b>370 452,82 €</b>		<b>451 828,95 €</b>	

Le montant du financement versé par la Direction de l'Insertion, soit 221.250 € représente 48.97% du budget total de l'action.

L'action sera cofinancée par le Fonds social Européen pour un montant de 225.914,50 € soit 50% du coût total.

L'association autofinance cette action pour un montant de 4.664,45€

## **PROPOSITIONS**

Il vous est proposé de :

- Donner un avis favorable au financement FSE de l'opération « Expérimentation d'une action de diagnostic, d'accompagnement et de placement pour des bénéficiaires du RSA en contrat santé ou RQTH » pour un montant de 225.914,50€;
- Autoriser la Présidente du Conseil Départemental à engager la Collectivité dans le cadre des demandes de concours communautaires.

## **CONCLUSION**

La dépense d'un montant total de 225.914,50€ sera imputée au chapitre 017 du budget départemental.

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Madame la Déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL